



PREAVIS MUNICIPAL 6-2020

Au Conseil communal de Forel (Lavaux)

Préavis municipal concernant la réorganisation des archives de police des constructions avec demande de crédit



La Pinte, bâtiment emblématique de Forel (Lavaux), construite vers 1860, fut, bien sûr, transformée, puisqu'à l'origine, c'était une ferme, qui devint poste, magasin et café-restaurant¹

Adopté en séance de Municipalité du 10 août 2020.

Municipale responsable : Mme Suzanne Audino, Syndique, tél. 079 398 41 55

¹ Source : <https://www.ucerfdor.ch/> - 05.08.2020

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de solliciter un crédit pour l'archivage des dossiers de police des constructions par un mandataire.

1. Introduction

La préoccupation sur l'état actuel des archives ne date pas d'aujourd'hui. Le classement et la conservation de ce patrimoine sont régulièrement évoqués par la Commission de gestion.

La réorganisation des archives de la correspondance courante et la mise en place d'une gestion électronique des données a débuté en 2019. Ce classement qui permet la conservation et la consultation des documents importants de notre Commune arrive maintenant à son terme. A ce jour, ce travail, mené par un mandataire spécialisé, a permis d'épurer et de classer environ 650 classeurs fédéraux. C'est également un volume de 1600 litres de documents qui ont été détruits de manière adéquate. Ce travail étant réalisé, seules quelques heures par année ou tous les deux ans (à définir avec notre mandataire) seront nécessaires pour archiver les documents et dossiers clôturés.

Suite à ce travail, il est apparu que les dossiers de police des constructions devraient également être conservés sous une forme facilitant les recherches et assurant la conservation. Actuellement, plus de 2100 dossiers de police des constructions sont classés dans des enveloppes de manière chronologique. Les plus anciens datent des années 1940. Ce classement rend les recherches difficiles, voire aléatoires, si les propriétaires ont changé et si un certain flou règne quant à la date de transformation, construction ou aménagement de bâtiment.

Souvent interpellée par de nouveaux propriétaires qui souhaitent obtenir des informations sur leur bâtiment, l'administration communale peine parfois à trouver parmi la multitude d'enveloppes stockées et inventoriées selon deux ou trois critères (année, propriétaire, lieu-dit et parfois rue) le dossier correspondant. Les Services de l'Etat qui légifèrent sur la partie hors zone à bâtir de notre territoire se renseigne aussi régulièrement pour connaître la date de fin de l'utilisation agricole de certains bâtiments ou obtenir d'autres informations leur permettant de rendre des décisions.

Enfin, nos archives de police des constructions concernent des bâtiments qui font partie de notre patrimoine. L'histoire de notre habitat dispersé si typique de notre région, au-delà des obligations légales ou administratives, mérite d'être conservée dans de bonnes conditions, d'être valorisée et de rester à disposition de ceux qui s'y intéressent.

2. Bases légales

La loi sur l'archivage (LArch) et son règlement d'application (RLArch) s'appliquent à l'ensemble des administrations publiques du Canton de Vaud.

Les communes, les entités intercommunales et les tiers remplissant une tâche d'utilité publique sur mandat d'une ou plusieurs communes sont soumis à la LArch et doivent en respecter les principes et les dispositions pratiques.

Les communes appliquent la loi de manière autonome et conservent elles-mêmes leurs archives historiques. La Syndique est responsable de la bonne gestion des archives communales (LArch art. 8, al. 2).

3. Description du projet

3.1 Locaux

Actuellement, l'état du local d'archivage est adéquat (température, humidité, luminosité, etc.) et les rayonnages peuvent accueillir ces dossiers. Pour les plans communaux, notamment les plans cadastraux, dont certains sont anciens (1836), une armoire à tiroirs sera achetée dans le cadre du budget afin de les conserver à plat.

3.2 Méthode

L'inventaire des dossiers de police des constructions se décline en 3 objectifs principaux :

1. Etablir une politique d'évaluation pour les dossiers de police des constructions

C'est-à-dire procéder à l'évaluation (tri et épuration des doublons) des dossiers de police des constructions. Cette étape est estimée à 60 heures.

2. Etablir un schéma de description pour les dossiers de police des constructions

Notre mandataire procédera à l'inventaire des dossiers grâce à une vingtaine de champs de critères de recherches différents. Ainsi, il sera possible de rechercher un dossier par numéro de parcelle, nom du propriétaire, dates de permis, noms des mandataires, adresse, numéro ECA (établissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud) et CAMAC (centrale des autorisations en matière de construction). C'est l'étape la plus importante, elle est estimée à 280 heures.

3. Prévoir un système de conservation des dossiers de police des constructions

Cela concerne le reconditionnement physique des dossiers (boîtes, enveloppes, enlèvement des chemises plastiques et autres trombones). Ce travail est estimé à 60 heures.

4. Coût

1 ^{er} objectif (60 heures)	CHF	5'400.00
2 ^{ème} objectif (280 heures)	CHF	25'200.00
3 ^{ème} objectif (60 heures)	CHF	5'400.00
Total HT (400 h. x CHF 90.- / heure)	CHF	36'000.00
Total TVA 7.7 % + arrondi	CHF	2'780.00
Total TTC	CHF	38'780.00

La mise en place de la conservation et la gestion des documents électroniques et papier de la Commune se sont déroulées à satisfaction et c'est auprès du même mandataire qui a déjà une bonne connaissance de notre administration qu'une offre a été demandée. Il faut préciser qu'au début du processus une autre entreprise a été sollicitée pour une offre et qu'elle a renoncé faute de temps.

5. Financement

Le financement sera assuré par la liquidité courante et amorti sur 2 ans.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOREL (LAVAUX)

Vu le préavis municipal N° 6-2020,
Où le rapport de la Commission chargée de son étude,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à réorganiser les archives de police des constructions.
2. D'autoriser la Municipalité à financer cette tâche par un montant de CHF 38'780.- financé par la liquidité courante et amorti sur 2 ans.

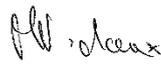
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :


S. Audino



La Secrétaire :


M. Pidoux